

# Religion/morale : « Neuf écoles, c'est trop »

ENSEIGNEMENT Les professeurs se disent « victimes d'une discrimination »

On l'écrit en boucle : les profs de religion/morale du primaire officiel vivent l'enfer depuis l'insertion d'une heure/semaine d'Education à la philosophie et la citoyenneté (EPC), ce nouveau cours ayant entraîné la réduction du cours de religion/morale de deux à une heure/semaine.

Cette mesure, en vigueur depuis octobre 2016 (et qui s'étendra au secondaire en octobre 2017), a créé une sacrée pagaille. En temps ordinaire, les profs de religion/morale sont, plus que leurs collègues, forcés de travailler dans plusieurs écoles pour pouvoir se forger un horaire complet. C'est surtout le cas au primaire – de taille souvent modeste, les écoles ne peuvent pas leur offrir une charge complète. Et c'est surtout le cas des cours de reli-

gion peu demandés par les élèves (religions juive, protestante, orthodoxe...). Cela posé, le phénomène des profs « itinérants » touche tous les niveaux et tous les cours de religion/morale. Et la réduction de ceux-ci de deux à une heure/semaine

a évidemment enflammé le problème.

En général, estime Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation, les profs de religion/morale font 3 ou 4 écoles. Mais cette moyenne étouffe des situations bien plus éprouvantes – des enseignants doivent se partager entre 11 établissements, parfois 14.

La ministre a admis l'existence de ces excès. Et comme annoncé dans *Le Soir*, mardi, elle propose de fixer un plafond, maximum, de neuf écoles. Pourquoi neuf ? Parce que cela correspond au nombre de demi-journées qui composent la semaine scolaire.

Cette mesure s'appliquera au primaire et secondaire à partir de l'année prochaine – pour le primaire, l'année étant déjà engagée, on ne changerait pas les

règles du jeu pour éviter d'ajouter du chaos au chaos.

Comment prend-on cette mesure sur le terrain ? Très... mal. « *Elle ne passe pas du tout chez nous* », émet Christophe Bodart, le porte-parole du Collectif des professeurs de morale (CPM). Fixer la barre à 9 écoles signale, au fond, que la Communauté française juge ce nombre humainement supportable. « *Cela ne l'est pas. Les professeurs de morale et de religion sont victimes d'une discrimination ! Allez dire à un prof d'histoire ou de maths qu'il doit faire neuf écoles... Avec sa voiture, en payant son carburant, en devant sans cesse déménager ses affaires... Allons ! On nous considère vraiment comme des enseignants de seconde zone...* » ■

PIERRE BOUILLON